

# Demande de retraite personnelle

Cette notice a été réalisée pour vous aider à compléter votre demande.

Pour nous contacter

Vous désirez des informations complémentaires, Vous souhaitez nous rencontrer :

> consultez le serveur vocal Allo retraite (0,09 €/mn), connectez-vous www.retraite.cnav.fr







# Demande de retraite personnelle

Salarié du régime général Salarié et non salarié agricole (MSA), artisan et commerçant (RSI, anciennement AVA et ORGANIC)



## Informations pratiques

Vous avez exercé une activité salariée, agricole, artisanale et/ou commerciale. Avec cette seule demande, vous pouvez obtenir votre retraite auprès du :

- Régime général des salariés,
- Régime des salariés et des non salariés agricoles (MSA),
- Régime social des indépendants (RSI) qui regroupe les régimes de retraite des artisans, des industriels et des commerçants (anciennement AVA et ORGANIC).

Cette demande ne permet pas d'obtenir la retraite auprès des autres régimes, notamment les régimes de retraite complémentaire de salariés.

Nous vous recommandons de déposer votre demande de préférence auprès de la caisse de votre dernière activité, quatre mois avant la date que vous choisissez comme point de départ de votre retraite.

Si vous ne souhaitez pas vous déplacer, envoyez-nous votre demande complétée, signée et accompagnée des photocopies des pièces à joindre.

- ➤ Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande de retraite :
  - une demande de retraite personnelle,
  - la liste des pièces justificatives, ci-dessous et page III,
  - des informations générales concernant le cumul d'une retraite du régime général et d'un emploi, en page IV,
  - comment nous contacter, en page IV.

Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

# Justificatifs à joindre dans tous les cas

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE),
- une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

S'il vous manque de la place pour remplir certaines rubriques, utilisez une feuille blanche que vous joindrez à votre demande.





Demande de retraite personnelle Salarié du régime général Salarié et non salarié agricole (MSA), artisan et commerçant (RSI, anciennement AVA et ORGANIC)



# **Autres justificatifs**

En fonction de votre situation	Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :
Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse	votre carte d'identité, ou passeport, ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité
Si vous êtes de nationalité étrangère	toute pièce justifiant de votre état civil et de la régularité  de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants
Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés	complétez la rubrique page 2 de la demande. Pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons
Pour les enfants recueillis	la décision de justice vous confiant l'enfant
Si vous avez cessé votre activité	le document justifiant de votre cessation d'activité :  • pour les salariés du régime général et les salariés agricoles : une déclaration sur l'honneur complétée et signée (pour le régime général : imprimé fourni par la caisse de retraite) • pour les exploitants agricoles : l'attestation de cessation d'activité délivrée par la MSA • pour les artisans et les commerçants : notamment un certificat de radiation du répertoire des métiers et/ou du registre des commerces et des sociétés
Si votre activité professionnelle a été interrompue par des périodes de chômage	les attestations des Assédic ou toute autre pièce justificative
Si vous êtes salarié(e) du régime général ou du régime agricole et si vous avez été en activité au cours de la dernière année	vos bulletins de salaire de la dernière année
Si vous êtes salarié(e) et si vous avez été au chômage ou en préretraite au cours de la dernière année	les attestations des Assédic ou toute autre pièce justificative de la dernière année
Si vous êtes salarié(e) du régime général et si vous	les décomptes d'indemnités journalières ou une attestation
avez été malade ou accidenté(e) du travail au cours	délivrés par votre caisse primaire d'assurance maladie
des 2 dernières années	pour les 2 dernières années
Si vous êtes salarié(e) agricole et si vous avez été au chômage au cours de la dernière année	les attestations des Assédic de la dernière année
Si vous êtes exploitant(e) agricole et si vous avez été en préretraite	les attestations de l'ADASEA
Si vous êtes retraité(e) d'un autre régime des salariés	votre titre de pension
Si vous ou votre conjoint(e) déclarez être	le certificat médical disponible dans nos points d'accueil
médicalement inapte au travail	et complété par le médecin
Si vous êtes ancien(ne) combattant(e) ou dans une situation similaire	votre carte du combattant et votre livret militaire ou un état signalétique et des services
Si vous avez rempli vos obligations militaires	votre livret militaire ou un état signalétique et des services
Si vous faites face à un handicap ou à une maladie invalidante, vous pouvez obtenir, sous certaines conditions, une majoration de votre retraite	toute pièce attestant de votre handicap ayant entraîné une incapacité de 80 % ou d'un handicap équivalent

## \* Liste des pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède





## Demande de retraite personnelle

Salarié du régime général Salarié et non salarié agricole (MSA), artisan et commerçant (RSI, anciennement AVA et ORGANIC)



## Cumuler votre retraite du régime général avec un emploi, salarié ou non

Les conditions de cumul emploi-retraite sont modifiées à compter du 1er janvier 2005 pour les retraites attribuées à partir du 1er janvier 2004. Elles dépendent de la nature de l'activité.

D'une façon générale, vous demandez votre retraite du régime général et :

- vous exercez une activité au régime général et/ou au régime des salariés agricoles et/ou à un régime spécial (sauf fonctionnaires de l'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire, militaires, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ouvriers des établissements industriels de l'Etat et marins).
  - Lors de l'attribution de votre retraite du régime général, vous devez cesser votre ou vos activités aux régimes précités pour percevoir votre retraite.
  - Après l'attribution de votre retraite, vous pourrez reprendre une activité salariée :
    - immédiatement, chez un autre employeur,
    - six mois après le point de départ de votre retraite chez le même employeur.

Dans tous les cas, vous devrez obligatoirement nous le signaler par écrit le mois suivant cette reprise d'activité.

## Attention, en cas de reprise d'activité, pour cumuler votre nouvel emploi et vos retraites :

le montant mensuel de vos nouveaux revenus d'activité + vos retraites personnelles de base et complémentaires ne devront pas dépasser une limite égale à la moyenne mensuelle de vos salaires perçus le mois civil de votre cessation d'activité salariée et les deux mois civils précédents. Cette limite ne peut être inférieure à 1.6 fois le SMIC.

S'il y a dépassement, nous suspendrons le paiement de votre retraite. Nous reprendrons les paiements lorsque vous nous informerez de la baisse de vos revenus d'activité ou de votre cessation d'activité salariée.

- vous exercez ou vous reprenez une activité d'artisan, de commerçant, d'exploitant agricole, de profession libérale ou dans un des régimes spéciaux suivants : fonctionnaires de l'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire, militaires, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ouvriers des établissements industriels de l'Etat et marins.
  - Vous n'avez pas à nous le signaler et vous pouvez cumuler en totalité vos revenus d'activité et votre retraite du régime général. Toutefois, si vous percevez aussi une retraite d'un régime de non salariés, renseignez-vous auprès de l'organisme qui vous verse cette retraite.

La loi nº 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code de la Sécurité sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la Sécurité sociale.

# Majoration de retraite des travailleurs lourdement handicapés

Vous remplissiez, en 2006 ou après, les conditions pour bénéficier de la retraite avant 60 ans des travailleurs lourdement handicapés : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une majoration de votre retraite. Si vous estimez que vous êtes dans ce cas, faites nous le savoir en cochant la case prévue à cet effet en page 3 de votre demande de retraite personnelle.

Nous vous contacterons alors pour examiner votre situation.

## Pour nous contacter

Vous désirez des informations complémentaires,

**Vous souhaitez nous rencontrer:** 

consultez le serveur vocal Allo retraite (0,09 €/mn),

connectez-vous www.retraite.cnav.fr











Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Vous-même		•		•	
Madame	Monsieur 🔲				
Votre nom (de naissance	e):				
Votre nom d'époux o	u d'épouse (s'il y a lie	u) :			
Si vous portez un au	tre nom, indiquez-l	e:			
Vos prénoms (souligne	z votre prénom courant)				
Votre date de naissa	nce:		Votr	e nationalité :	
Commune de naissa (indiquez l'arrondissement	nce: oour Paris, Lyon, Marseille	e)	Dép	artement:	Pays:
<b>Téléphone</b> (pour nous p					
Code Postal :	Com	mune:			Pays:
Votre n° de Sécurité	sociale ou de Mutu	alité Sociale A	gricole :		
Votre n° RSI COMME	RÇANT : L			Votre n° RS	I ARTISAN:
_De <sub>l</sub>	rié(e) □ ouis le □ □ □ □ □ □		vorcé(e) □, Sép epuis le └		s □, Séparé(e) de fait □, Veuf(ve) □
Votre conjoint(	•		Con nom d'áno	المرائم والمراث	
			-	-	se:
•					
Sa date de naissanc					D
Commune de naissa (indiquez l'arrondissement			Бер	artement:	Pays:
Son n° de Sécurité s	ociale ou de Mutua	lité Sociale Ag	ricole :		
Son n° RSI COMMER	RÇANT:			Son n° RSI	ARTISAN:
adoptés y compris les	enfants : les vôtres, c enfants mort-nés ou enfant : la (les) péri	eux de votre co décédés. ode(s) durant la	njoint ou de votro	, , ,	ent(s) conjoint(s), les enfants recueillis, élevé depuis sa naissance ou sa date
Nom de naissance	Prénom	Lien	Date	Date	Période durant laquelle vous avez
de l'enfant *		de parenté	de naissance	de décès	élevé cet enfant jusqu'à 16 ans
					du au
•••••					
					du au
•••••					du au .
•••••					du au
					du au
* Si vous manquez de place	e, complétez cette liste su	r une feuille blanche	e que vous joindrez a	cette demande.	•••••
Réservée au conseill	er retraite				
1ère intervention le :		demande délivrée l	le:		réception le :
Je soussigné(e) certifie av demandeur m'a présentées son état civil, celui de son o enfants mentior Signature du conseiller retra	s, la conformité des rense conjoint, celui des (nombr nnés ci-dessus.	eignements fournis	sur sa nationalité,	Cachet de l'orga	nisme :
					D44 054054 00/0000





oui ☐ à quelle date ?

## Demande de retraite personnelle

Salarié du régime général Salarié et non salarié agricole (MSA), artisan et commerçant (RSI, anciennement AVA et ORGANIC)



## ▶Vous avez ou avez eu à votre charge 1 ou plusieurs enfants gravement handicapés

Des trimestres supplémentaires peuvent vous être accordés sous certaines conditions. Vous élevez ou avez élevez un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés oui 🗆 non 🗖 si oui, préciser l'allocation dont il s'agit : Percevez-vous ou avez-vous percu personnellement cette allocation ? oui 🗌 non 🔲 Majoration de retraite pour conjoint(e) âgé(e) de 60 ans et plus Une majoration peut vous être accordée si votre conjoint(e) est âgé(e) d'au moins 65 ans, ou s'il est âgé de 60 à 65 ans et reconnu inapte au travail par un médecin. Dans les deux cas, ses ressources personnelles doivent être inférieures au plafond fixé par la loi. (Pour en savoir plus, vous pouvez contacter un conseiller retraite). Attention: Ne remplissez cette rubrique que si vous souhaitez bénéficier de cette majoration. Votre conjoint(e) a disposé de ressources personnelles au cours des 3 mois précédent cette demande oui □ non □ oui 🗌 non 🔲 Votre conjoint(e) perçoit une retraite personnelle L'inaptitude au travail de votre conjoint(e) est médicalement reconnue oui 🗌 non 🔲 • Cette majoration ne s'applique pas aux non salariés agricoles. • Les conjoint(e)s d'ancien(ne)s commerçant(e)s peuvent bénéficier d'un droit spécifique sous certaines conditions. N'hésitez pas à contacter votre caisse RSI (anciennement ORGANIC). Votre demande Vous avez exercé des activités salariées et non salariées : Cochez la ou les cases correspondant aux régimes auprès desquels vous souhaitez obtenir votre retraite. • Précisez la date que vous avez choisie comme point de départ de votre retraite pour chacun des régimes. Sachez que :- cette date ne peut pas précéder votre 60<sup>ème</sup> anniversaire, - votre demande doit parvenir à la caisse avant la date choisie. Indiquez-nous également la date à laquelle vous avez cessé ou vous cesserez votre activité pour chacun des régimes. A quel régime et à quelle date souhaitez-vous obtenir votre retraite? |0,1| | |2,0| | | régime général de sécurité sociale - point de départ souhaité Avez-vous cessé votre activité au régime général ? à quelle date cesserez-vous? oui a quelle date? non 🔲 |0,1| | |2,0| | | régime des salariés agricoles - point de départ souhaité Avez-vous cessé votre activité au régime des salariés agricoles ? à quelle date cesserez-vous ? oui 

à quelle date ? non 🔲 | 0 | 1 | | 2 | 0 | | | régime des non salariés agricoles - point de départ souhaité Avez-vous cessé votre activité au régime des non salariés agricoles ? non ☐ à quelle date cesserez-vous ? ☐ ☐ ☐ ☐ oui a quelle date? 0 1 | 2 0 | régime des artisans - point de départ souhaité Avez-vous cessé votre activité au régime des artisans ? oui 

à quelle date ? à quelle date cesserez-vous? |0,1| | |2,0 | | régime des commerçants - point de départ souhaité Avez-vous cessé votre activité au régime des commerçants ?





Demande de retraite personnelle Salarié du régime général Salarié et non salarié agricole (MSA), artisan et commerçant (RSI, anciennement AVA et ORGANIC)



Fai	tes-vous également votre demande à l'un des titres	éno	ncés	ci-dessous?			
Vou	s êtes reconnu(e) inapte au travail par un médecin					oui 🗆	non 🗆
	s êtes lourdement handicapé(e) et vous remplissiez, en 2006 ou après r la retraite avant 60 ans des travailleurs lourdement handicapés (voir p					oui 🗆	non 🗆
Vou	s êtes ancien(ne) combattant(e) ou dans une situation similaire (priso	nnier	(e) de	guerre, déporté(e)	,)	oui 🗆	non 🗆
	s êtes mère de trois enfants ou plus, et vous avez exercé un travail m s au cours des 15 dernières années (votre conseiller retraite vous précis					oui 🗆	non 🗆
Vot	re activité professionnelle en France						
Cod	chez les cases correspondant à vos différentes activités			si possible les an d'activité dans ch			ıt
<b>&gt;</b>	Salarié(e) du régime général		de	Année	à	Anr	née
	Salarié(e) du régime agricole	. 🗆	de	Année	à	Anr	née
	Non salarié(e) agricole						
	Chef d'exploitation :		de	Année	à	Anr	née
	Conjoint(e) ou aide familial(e) :	. 🗆	de	Année	à	Anr	née
<b>&gt;</b>	Commune et département de l'exploitation :  Commerçant(e)						
	Commerçant(e):	. 🗆	de	Année	à	Anr	née
	Aide familial(e):	. 🗆	de	Année	à	Anr	née
	Nom de la dernière caisse à laquelle vous êtes inscrit(e) :			7			
	Son adresse :						
	Artisan(e)						
	Artisan(e):	. 🗆	de	Année	à	Anr	née
	Aide familial(e):	. 🗆	de	Année	à	Anr	
	Nom de la dernière caisse à laquelle vous êtes inscrit(e) :						
	Son adresse :						
	Profession libérale :					Anr	née
	Nom de la dernière caisse à laquelle vous êtes inscrit(e) :						
	Son adresse :						
	Votre n° de cotisant(e) :						
	Régimes spéciaux des salariés (fonctionnaires, EDF-GDF, SNCF,)	. 🗆	de	Année	à	Anr	née
	Précisez le(s)quel(s):						
	Vous êtes en activité à ce régime spécial :	. 🗆					
	Nom de votre employeur actuel :						
	Son adresse :						
	A quelle date cesserez-vous votre activité ?	ш					
	• Vous avez cessé votre activité à ce régime spécial depuis le 🗀						
	<ul> <li>Vous êtes retraité de ce régime spécial : oui ☐ depuis le</li> </ul>	4.1	1.1	and the second		r	non 🗆





Demande de retraite personnelle Salarié du régime général Salarié et non salarié agricole (MSA), artisan et commerçant (RSI, anciennement AVA et ORGANIC)



## ▶ Votre activité professionnelle à l'étranger

Si vous avez exercé une activité professionnelle à l'étranger, contactez un de nos conseillers retraite. Il vous renseignera sur la démarche à suivre.				
Période(s) à l'étranger de Année à Année	de à Année Année			
Activité exercée :	Affilee Affilee			
Lieu de l'emploi :				
Pays:				
Votre n° de cotisant(e) :				
Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche qu	e vous joindrez à cette demande.			
Avez-vous demandé ou percevez-vous act	uellement une des prestations suivantes ?			
□ une pension d'invalidité	☐ l'allocation spéciale			
☐ l'allocation aux adultes handicapés	□ la préretraite agricole			
□ le RMI	☐ l'allocation des travailleurs de l'amiante			
☐ l'allocation de préparation à la retraite (pour les anc	iens combattants d'Afrique du Nord)			
une ou des retraites de réversion (n'indiquez pas les retraites	de réversion des régimes complémentaires)			
Complétez, ci-dessous, selon votre situation :				
Nom de l'organisme :				
Son adresse :				
Nature de votre prestation :				
n° de dossier :				
Date d'attribution de votre prestation :				
Nom de votre conjoint décédé si retraite de réversion :				
Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche qu	e vous joindrez à cette demande.			
<ul> <li>Vos dépenses de santé sont-elles prises par un organisme de Sécurité sociale étra</li> </ul>	en charge anger ? oui □ non □			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des rensei	<u> </u>			
Je m'engage à faciliter toute enquête pour les	vérifier.			
Fait à :	Signature :			
Le La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les	données que			
nous enregistrons à partir de vos réponses.  La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes c déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L 114-13 du code de la Sé arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).  En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un cl situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière de l'article L 114-17 du code de la Sécurité sociale.	ou de fausses écurité sociale, nangement de			
Vous venez de remplir votre demande de retraite p Merci de nous faire part de toute modification de v Pour que votre dossier soit complet, vous devez les "justificatifs à joindre" (pages II et III de la notice	otre situation. obligatoirement joindre les pièces indiquées dans			

